

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHANALYSTE													
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	AN	Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	37 246	100,03 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	10	0,03 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	37 236	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE			
	6	Gains divers ⑤.....										AF	129	0,35 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	37 365	100,35 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	13	0,03 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	349	0,94 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	165	0,44 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	380	1,02 %
	13		Autres impôts.....										BS	284	0,76 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	1 328	3,57 %	
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	5 021	13,48 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW			
	17	Entretien et réparations.....											203	0,55 %	
	18	Personnel intérimaire.....											86	0,23 %	
	19	Petit outillage ⑩.....											419	1,13 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											397	1,07 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											1 588	4,26 %	
	22	Primes d'assurances.....											440	1,18 %	
	23	Frais de véhicules ⑫.....											2 217	5,95 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....														
24	Autres frais de déplacements (voyages...).....											660	1,77 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 3 900 dont facultatives BU 924										BK	4 824	12,96 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											1 009	2,71 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											1 316	3,53 %		
28	Frais d'actes et de contentieux.....											38	0,10 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	395	1,06 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											528	1,42 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	215	0,58 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	2	0,01 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	22 528	60,50 %		



NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

PSYCHANALYSTE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

28 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	14 836	39,84 %				
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	1 608	4,32 %				
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	1 216	3,27 %				
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸				CD						
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	17 661	47,43 %				
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF						
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	7	0,02 %				
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	1 221	3,28 %				
	42	Moins-values à court terme				CK						
	DU	RÉSULTAT	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	2 027
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »					AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »					CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »					CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	58			
44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸				CM							
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 255	8,74 %					
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	14 406	38,69 %					
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR							
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX						
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY						
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rattachés :				CZ						
6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			4 854						
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques												
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.